

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 60 (1968)
Heft: 3

Rubrik: Au fil de l'actualité et des lectures

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

et qui avait pour but de renouveler et moderniser continuellement les installations existantes, sans trop développer les capacités.

Les syndicats sont d'autant plus enclins à soutenir une telle politique qu'elle est recommandée par la commission de la communauté elle-même.

Les ouvriers de l'industrie sidérurgique sont fortement intéressés à une évolution favorable dans le secteur de l'acier. En effet nous avons remarqué dans les six pays que chaque régression est utilisée par le patronat comme argument pour arrêter le progrès social.

Les négociations pour le renouvellement des contrats collectifs et pour l'amélioration des conditions de travail et de salaire n'avancent plus dans les différents pays. Et des conflits sont sur le point d'éclater qui ne peuvent plus être résolus par de simples appels à la bonne volonté du salariat.

Le patronat des six pays n'aurait aucune difficulté de s'entendre sur des mesures concertées dans le domaine social. Une telle politique ne mettrait nullement en danger leurs capacités concurrentielles dans le Marché commun, parce que ces mesures auraient partout les mêmes conséquences.

Mais que fait-on en réalité ? On se retranche un peu partout dans le nationalisme et on insiste surtout sur l'argument des capacités concurrentielles vis-à-vis des pays voisins, pour refuser les propositions syndicales.

Une telle politique ne peut être acceptée par le mouvement syndical. Les organisations syndicales des six pays se verront obligées de resserrer les rangs et de se décider à une action toujours plus concertée dans certains domaines des conditions de travail.

Des réunions entre différentes organisations ont déjà été organisées, et nous devons espérer une évolution encore plus rapide dans cette direction.

Au fil de l'actualité et des lectures

Par Jean Möri

Un nouveau directeur à la Chambre vaudoise du commerce

Le conseil d'administration de l'Association des industries vaudoises, Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, a décidé de mettre à la tête de cette institution un directeur à plein temps.

C'est M. Jean-Pierre Masméjan, actuellement chef du service économique de la *Tribune de Lausanne*, qui a été nommé à cette importante fonction.

M. Masméjan a fait des études de sciences politiques à Lausanne. Il fit partie de la rédaction de la *Gazette de Lausanne*, devint chef du service de presse de l'Office suisse d'expansion commerciale, avant de diriger avec une remarquable objectivité l'intéressante rubrique de la *Tribune de Lausanne*.

Dans son activité journalistique, M. Masméjan a constamment marqué un grand intérêt pour les questions économiques et sociales, spécialement pour le syndicalisme libre auquel il continue à témoigner beaucoup de bienveillance et de compréhension.

Ce qui nous change de quelques intellectuels prétentieux, spécialisés dans la dissidence et la chicane, qui croient avoir inventé le syndicalisme.

La technique à la Foire suisse d'échantillons

Depuis quelques années, l'usage s'est introduit, dans les publications de foires d'Allemagne, d'utiliser le terme de « Foire d'échantillons » comme synonyme de foire de biens de consommation pour la distinguer de la foire technique. Cet usage aura peu de chance de s'imposer en Suisse, car la Foire suisse d'échantillons de Bâle n'est pas uniquement une foire de biens de consommation, mais encore et tout autant une foire technique. Elle revêt ce double caractère depuis le moment de sa fondation et c'est elle-même qui est à l'origine du développement qu'a pris la foire technique, puisqu'en 1917 déjà les industries techniques furent invitées à participer à la Foire de Bâle pour y présenter un tableau d'ensemble de la capacité productive de toutes les branches industrielles de notre pays.

La Foire suisse d'échantillons est donc aussi et tout naturellement une foire technique et la manifestation de cette année mérite cet attribut dans une particulière mesure. Sa physionomie est en effet caractérisée essentiellement par la participation remarquable de *l'industrie des machines-outils* ainsi que de *l'électrotechnique industrielle* et de la *grosse construction mécanique*, ces deux dernières étant étroitement liées. Ces groupes qui comptent parmi les groupes d'exportation les plus importants de notre économie présentent cette année, selon la formule de participation alternée et dans un ensemble pour ainsi dire sans faille, le bilan de leurs dernières créations.

Les cas individuels de Pro Infirmis

Malgré les prestations légales dont les handicapés sont l'objet de la part de la Confédération, un grand nombre d'entre eux ne remplissent pas les conditions fixées et demeurent en marge de toute aide.

Les services sociaux de Pro Infirmis s'occupent de ces cas (plus de 12 000 au total en 1967) et se trouvent tous les jours devant des problèmes urgents à résoudre.

Il est par exemple impossible à une femme de se baisser, de faire son ménage. Une aide familiale lui serait nécessaire. La prestation qu'il lui faut serait de 350 fr.

De même, il est impossible à un travailleur de sortir, de rejoindre son lieu de travail. Il lui faudrait un fauteuil roulant dont le coût est de 650 fr.

A des enfants, dans l'impossibilité d'aller jouer avec des camarades, de se rendre à l'école, un secours de 1000 fr. permettrait de les placer dans un home spécialisé pour leur épanouissement.

L'an dernier, les services sociaux de Pro Infirmis ont pris en charge des milliers de cas individuels au travers de tout le pays. Ils continueront à le faire si le public lui en fournit les moyens.

Achetez les cartes de Pro Infirmis 1968, ou versez votre obole au CCP romand: 10-258 Lausanne.

Septante ans de fidélité syndicale

Il vaut bien la peine de féliciter le collègue Charles Delessert, ancien facteur de mandat à Pully, qui peut s'enorgueillir cette année de soixante-dix ans de sociétariat ininterrompu à l'UPTT.

C'est à des hommes de cette trempe et de cette constance que l'on doit le développement de nos organisations syndicales. Mais aussi les améliorations constantes de la condition ouvrière obtenues par la force de la solidarité.

Merci de cet exemple, collègue Delessert et meilleurs vœux de bonne santé et de vie paisible.

La courroie syndicale de transmission en URSS

Dans son édition du 14 mars, le service de presse et de radio de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), commentait en ces termes l'intervention du nouveau président du conseil central des syndicats russes au récent congrès qui s'est tenu à Moscou du 27 février au 4 mars dernier:

Alexandre Shelepine a mis l'accent sur l'importance des syndicats en tant qu'«organisation militante, très étroitement unie autour du Parti communiste et de son comité central léniniste».

Il ajouta que le parti joue toujours un rôle de guide dans «le perfectionnement de la direction des syndicats» et s'engagea à ce que les syndicats «accomplissent de mieux en mieux leurs fonctions comme école du communisme». En d'autres mots, la fameuse phrase de Lénine, qui a défini le rôle des syndicats comme une «courroie de transmission» pour la mise en œuvre de la politique du parti parmi les masses ouvrières, reste toujours – après cinquante ans – en application en Union Soviétique.

Mentionnant que la méthode de base pour les syndicats dans le

domaine de l'augmentation de la production reste toujours «l'émulation socialiste», A. Shelepine a souligné qu'un système plus efficace fut dernièrement établi afin de récompenser les «travailleurs de choc» et que le mouvement de la compétition au travail sera «encore plus largement développé». (L'émulation socialiste est une appellation communiste pour la compétition au travail – dans laquelle les usines, les ateliers et même les ouvriers pris séparément sont opposés les uns aux autres dans le but de remplir ou même de dépasser les normes de production).

A. Shelepine a, entre autres, annoncé qu'une compétition nationale des artisans sera organisée en 1970, à l'occasion du centième anniversaire de la naissance de Lénine. Parlant de la «discipline au travail», A. Shelepine s'est plaint de ce que certaines organisations syndicales n'attachent pas assez d'attention au renforcement de cette discipline. (A. Shelepine, qui est membre du Politburo du Parti communiste soviétique, a été nommé par les autorités du parti président du conseil central des syndicats en juillet 1967. Il n'est pas issu du milieu syndical, il était précédemment chef du comité de la sûreté de l'Etat, la KGB, – police politique – et premier secrétaire du Komsomol, association des jeunesses soviétiques communistes).

Un autre système de pression dans les mains du Parti communiste au pouvoir est la soi-disant «critique et autocritique». Cette méthode, à laquelle on essaye de donner l'impression d'être spontanée, est, en réalité, d'habitude provoquée et manœuvrée par une cellule du Parti communiste. Un amendement aux statuts des syndicats soviétiques a été introduit à cet effet, disant que «les personnes qui essaient d'étouffer et d'empêcher la critique et qui tentent de brimer ceux qui émettent des critiques seront punies de sanctions sévères pouvant aller jusqu'à l'exclusion des syndicats».

Sous le système de «critique et autocritique», en vigueur en Union Soviétique depuis la prise de pouvoir il y a cinquante ans, les dirigeants syndicalistes ou autres – que la direction du Parti communiste a l'intention de transférer à un autre poste, licencier, limoger ou «purger» (habituellement pour des raisons politiques) – sont obligés de se soumettre à une critique complètement injustifiée et également de faire publiquement une «autocritique» en exagérant leurs «fautes». Ceci s'applique aussi aux travailleurs qui ne remplissent pas leurs normes de production ou qui – d'après les autorités du parti ou des syndicats – n'apportent pas un soutien suffisant aux «obligations de production volontaires» ou dans la «compétition au travail».

Un autre commentaire de ce syndicalisme insolite

Jean-Marie Chauvier, dans la *Voix ouvrière* du 4 mars, commentait en ces termes ce discours du président Shélépine au congrès de la centrale syndicale russe :

Le fait central du rapport présenté par Alexandre Shélépine, membre du bureau politique du parti, transféré depuis quelques mois à la direction des syndicats, portait sur la contribution syndicale à la mise en œuvre des réformes de gestions et planifications. Si l'émulation socialiste au travail figurait comme tâche primordiale des syndicats, elle prenait cette fois la forme spécifique de lutte pour l'élévation de la productivité, et ce, non pas par l'intensification de l'effort physique, mais au moyen d'une gestion plus rationnelle, de l'introduction de techniques nouvelles, du souci plus aigu de qualité et de finition des produits.

En l'occurrence, les syndicats appelés à « seconder le parti dans l'œuvre d'édification communiste », se sont, pour ce faire, investis d'un rôle particulier : s'attacher au succès de la gestion réformée, que le rapporteur s'est appliqué à mettre en lumière. Il fut d'ailleurs très critique envers les organisations syndicales, insuffisamment attentives, selon lui, à la discipline du travail, à la protection du code du travail – notamment contre les mesures arbitraires de certaines administrations – ainsi que des règles de sécurité.

La fonction des « conférences permanentes de production » (système d'assemblées ouvrières instaurées en 1957, pour intervenir dans la gestion de la production doit être précisée, estima l'orateur, comme instrument de l'initiative ouvrière en matière d'innovation et de rationalisation du travail. Des millions de suggestions, d'un bénéfice énorme pour l'économie nationale, ont été présentées et mises en application ces dernières années par le mouvement des « ouvriers rationalistes », mais combien sont restées lettre morte à cause de la bureaucratie !

L'autonomie nouvelle des entreprises augmente d'autre part le champ de compétence des « conventions collectives » annuelles et celles-ci doivent en conséquence faire l'objet d'une élaboration plus soignée, a d'autre part souligné A. Shélépine.

Beaucoup d'autres problèmes ont été évoqués, notamment dans les arguments de presse précédant et éclairant les travaux du congrès : ceux, par exemple, de l'instabilité de la main-d'œuvre, des insuffisances de la formation professionnelle et ceux ayant trait directement à la réforme : difficultés surgies dans la répartition des bénéfices laissés aux entreprises, situation délicate des usines déficitaires où les travailleurs ne tirent guère avantage de la réforme, etc.

En tout état de cause, l'accent fut mis sur la nécessité de développer le nouveau système d'intéressement matériel (primes, etc.) afin de libérer l'initiative des masses.

Malgré les différences de style entre ces deux commentaires, on est frappé par l'analogie des constatations de fait que confirme encore la résolution votée par ce singulier congrès syndical davantage préoccupé de discipline du travail, des résistances, voire des freins qui se

manifestent aux différents échelons de «l'appareil administratif et syndical».

Résolution du congrès syndical russe

Laissons encore une fois à Jean-Marie Chauvier le soin de commenter dans la *Voix ouvrière* la résolution votée par le congrès :

La résolution est conforme à la ligne tracée dans le rapport d'Alexandre Shélépine, qui a été réélu président de l'organisation. Elle s'inspire, pour l'essentiel, du 23^e Congrès du parti. Elle place «au centre de toutes les activités syndicales, la question du développement de l'économie du pays», la lutte pour la productivité, la qualité, l'efficacité, la rentabilité... Dans le cadre des réformes économiques, elle assigne aux syndicats un rôle renforcé sur le plan de l'entreprise et de la «gestion de la production».

L'intention de faire des syndicats un levier important de la mise en œuvre des réformes, notamment en développant la critique contre les résistances et les freins qui se manifestent aux divers échelons de l'appareil administratif et syndical, est d'ailleurs confirmée par les changements apportés aux statuts.

Ainsi, le membre de l'organe syndical est désormais investi du droit «d'examiner librement dans les assemblées syndicales, conférences, congrès, réunions de conseil et de comité syndicaux, et dans la presse, toutes les questions concernant le travail des syndicats, d'avancer des propositions et de défendre ouvertement son opinion, jusqu'à ce qu'une décision soit prise», alors que l'ancien texte ne lui conférait que le droit de «participer à la discussion des questions examinées dans les réunions des syndicats».

La nuance est appréciable. L'affirmation du droit de recours à la presse ne l'est pas moins : s'il est arrivé souvent que des ouvriers prennent l'initiative de s'adresser aux journaux pour dénoncer des injustices ou des abus, ce n'était pas sans un certain courage, et il n'est pas superflu qu'une disposition statutaire vienne protéger, voire encourager cette pratique, qui consiste en quelque sorte à passer «par-dessus la tête» des organismes syndicaux si ceux-ci s'avèrent déficients.

Il est précisé d'ailleurs que ceux qui tentent de «bâillonner la critique» peuvent encourir des sanctions allant jusqu'à l'exclusion. Dans le chapitre traitant de l'organisation interne des syndicats, un article définit «la discussion libre et active» comme un «principe important» de la démocratie syndicale.

Les comités syndicaux sont tenus de prendre en considération les lettres et les suggestions des ouvriers, à en débattre systématiquement, à combattre le bureaucratisme et les lenteurs administratives dans l'examen des plaintes ouvrières contre des atteintes portées à leurs intérêts matériels et à leurs droits. (Il s'agit notamment de litiges salariaux ou de licenciements arbitraires, souvent couverts par les comités syndicaux.)

Un nouveau paragraphe stipule également l'obligation pour le travailleur syndiqué «de participer au renforcement de la puissance défensive de l'URSS et de mener un combat inlassable pour la paix et l'amitié entre les peuples». La pratique sera restaurée, comme ce fut le cas pour le parti lors du 23^e Congrès, des «conférences syndicales», que le conseil central des syndicats sera chargé de convoquer régulièrement et dont il fixera les études du jour.

Cette lecture contribuera à convaincre un certain nombre de fanatiques que le syndicalisme libre, préoccupé plus spécialement d'améliorer la condition ouvrière, a du bon.

La CISL et l'intégration économique

Du service de presse susmentionné de la CISL retenons encore ce passage d'une intervention au vaste congrès mondial de l'UNACTAD qui s'est terminé le 8 mars à la Nouvelle-Delhi :

Un représentant de la Confédération internationale des syndicats libres a présenté à la seconde conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (UNCTAD), qui s'est terminé le 8 mars 1968 à la Nouvelle-Delhi, l'opinion de la CISL selon laquelle l'intégration économique devrait se faire par étapes de façon à assurer le succès de la progression du développement. Paul Barton, directeur du bureau de la CISL auprès des Nations Unies, a déclaré que dans les pays en voie de développement le premier stade devrait assurer des marchés intérieurs en croissance constante et l'abandon de l'économie de troc dans laquelle des masses de gens vivent encore. Le développement en général et le développement industriel en particulier bénéficieraient alors d'une impulsion du fait d'une demande accrue de biens. Le deuxième stade devra établir les rapports nécessaires dans la partie sous-développée du monde entre les projets de développement et les sources pour la fourniture de matériaux et d'aliments de même que de l'équipement pour mettre ces projets en œuvre. Ce stade devrait comprendre l'adoption par tous les pays en voie de développement d'un généreux système de préférence en ce qui concerne les droits d'entrée et d'autres barrières douanières.

L'institution de marchés communs régionaux ou de zones de libre échange ne pourra porter ses fruits qu'après la réalisation de ces deux premières étapes, dit encore le représentant de la CISL. Des tentatives pour encourager une politique régionale d'investissement qui pourrait doter des pays particuliers de certaines industries ne constitueraient qu'une quatrième étape après la réalisation d'une certaine forme de marché intégré. A propos de la nécessité de procurer des emplois productifs dans la plupart des pays en voie de développement, Barton déclara qu'il serait beaucoup plus aisé d'appliquer des projets d'investissement sur le plan régional si les emplois qu'ils doivent créer étaient distribués sur la base d'un accord conclu entre les pays intéressés.